



**Madame la Mairesse Karine Dostie
Municipalité de Wentworth-Nord**

10 juin 2026

Objet: Mémoire concernant l'utilisation du chemin Lobel pour le transport forestier

À l'attention du conseil municipal de Wentworth-Nord,

Les résidents du lac Wentworth, désirent porter à votre attention leurs préoccupations concernant l'utilisation du chemin Lobel par des camions de transport forestier dans le cadre des activités de coupe sélective prévues sur les propriétés situées aux 1315 et 1317, chemin des Pruches.

Nous comprenons l'importance de la gestion durable des ressources forestières et reconnaissons le droit des propriétaires de mettre en valeur leurs terrains conformément à la réglementation applicable. Toutefois, nous croyons que la **sécurité publique** et la **capacité réelle** du chemin Lobel **doivent être évaluées**.

Nous tenons à préciser que notre démarche ne vise pas à empêcher les activités forestières autorisées ni à remettre en question les objectifs fauniques invoqués par les représentants du propriétaire.

Notre préoccupation principale concerne les conséquences de ces activités sur la sécurité des citoyens et sur l'utilisation du chemin Lobel pour le transport de bois par ces véhicules lourds.

Lors de la rencontre tenue sur les terrains de la famille Bellini avec les représentants du projet, il nous a été indiqué qu'une partie du bois provenant des terrains situés à Wentworth-Nord pourrait éventuellement être acheminée par un nouveau chemin donnant vers la route principale. Il nous a toutefois également été confirmé qu'une portion du transport continuerait d'emprunter le chemin Lobel pour **économiser du temps**.

Nous considérons que la **question fondamentale n'est donc pas la coupe forestière elle-même, mais le choix des accès utilisés pour le transport du bois**.

Les résidents demandent que **toutes solutions permettant de diriger le transport forestier vers le réseau routier principal soit privilégiée** afin de réduire les impacts **sur un chemin municipal résidentiel** qui présente déjà des contraintes importantes de sécurité.

Notre objectif est donc de protéger la sécurité des usagers du chemin Lobel et l'intégrité des infrastructures municipales, tout en permettant aux activités forestières de se réaliser selon les règles applicables.



1. Caractéristiques du chemin Lobel

Le **chemin Lobel** est un chemin municipal (cul de sac) à **caractère résidentiel** qui présente plusieurs contraintes :

- chaussée étroite sans accotement;
- courbes prononcées limitant la visibilité;
- absence d'espaces suffisants pour le croisement sécuritaire de véhicules lourds;
- présence régulière des résidents et visiteurs (automobilistes, motocyclistes, cyclistes, piétons, véhicules hors-route...)
- difficultés potentielles d'accès pour les véhicules d'urgence lors de la circulation simultanée de camions forestiers.

Ces caractéristiques soulèvent des préoccupations sérieuses quant à la **sécurité** de tous les usagers.

2. Impacts anticipés de la circulation forestière

Selon les informations communiquées lors de rencontres avec les représentants de la famille Bellini, le chemin Lobel constitue actuellement le seul accès permettant l'évacuation du bois provenant d'une partie importante des terrains concernés.

L'utilisation répétée de camions lourds sur le chemin Lobel entraîne :

- une augmentation significative des **risques d'accidents**;
- une détérioration accélérée de la chaussée;
- une réduction de la qualité de vie des résidents;
- **des difficultés accrues pour les déplacements quotidiens et les interventions d'urgence.**

3. Existence d'une solution alternative

Il nous a été indiqué qu'un accès alternatif vers la route principale pourrait éventuellement être aménagé sur la propriété.

Nous considérons qu'une telle solution mérite d'être étudiée sérieusement puisqu'elle permettrait de réduire considérablement les impacts sur les résidents du chemin Lobel et sur les infrastructures municipales.

4. Demandes au conseil municipal

Nous demandons respectueusement au conseil municipal :

1. De mandater une **évaluation indépendante de la sécurité routière** du chemin Lobel relativement à la circulation de véhicules forestiers lourds;
2. D'évaluer la **capacité structurale** du chemin à supporter ce type de circulation;
3. D'examiner les **mesures réglementaires** disponibles afin de **protéger la sécurité des citoyens et l'intégrité des infrastructures municipales**;
4. **D'étudier les alternatives d'accès** pouvant **éliminer l'utilisation du chemin Lobel pour le transport forestier**;



5. En **mesures transitoires** prévoir des **moyens temporaires sécuritaires**, tel un véhicule d'escorte, des signaux lumineux de détection de véhicules, des panneaux indicateurs de vitesse, etc.

5. Expérience démontrant les risques réels

Nos préoccupations ne reposent pas uniquement sur des scénarios hypothétiques. Au cours de l'année dernière, plusieurs transports de bois ont été effectués sur le chemin Lobel à l'aide de véhicules lourds forestiers. Cette expérience a permis aux résidents de constater directement les difficultés et les risques associés à la circulation de tels véhicules sur ce chemin.

Les situations observées incluent notamment :

- **difficultés et impossibilités** de croisement entre les camions et les véhicules des résidents;
- **manœuvres complexes** dans certaines courbes;
- **visibilité réduite** à plusieurs endroits;
- **sentiment d'insécurité** pour les usagers du chemin;
- **risques accrus** pour les véhicules circulant en sens inverse.

Ces événements démontrent que les préoccupations exprimées aujourd'hui reposent sur des observations concrètes vécues par les résidents et non sur de simples appréhensions.

Nous demandons donc que la municipalité tienne compte de cette expérience dans son analyse de la situation et dans toute décision relative à **l'utilisation du chemin Lobel** par les véhicules dédiés aux activités de foresterie.

Notre démarche vise à assurer un équilibre entre les activités forestières autorisées et la protection de la sécurité des citoyens ainsi que des infrastructures municipales.

Nous remercions le conseil municipal de l'attention portée à cette demande et demeurons disponibles pour travailler en concertation sur ce dossier préoccupant

Respectueusement,
Au nom des citoyens du Lac Wentworth

Richard wragg

Richard Wragg
Président APLW

CC : Résident/membres du Lac Wentworth par infolettre